

N°3

TRAIT D'UNION

MAGAZINE DE LA VILLE DE LANGRES ET DU GRAND LANGRES

ÉTÉ 2016

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE



L
langres

(L)
grandlangres
Communauté de Communes

DURANT CES SIX DERNIERS MOIS...



La chalcographie du Louvre, invitée d'honneur des Journées des métiers d'art.



Des délégués communautaires visitent la société Entremont.



La Circonscription d'action sociale du Conseil départemental installée dans de nouveaux locaux, rénovés par le Grand Langres.



La Citadelle en fête.



21 juin, la fête de la musique a battu son plein !



Aqualangres a accueilli en juin 115 élèves des écoles de Fayl-Billot et Hortes.

SOMMAIRE

Retour en images	2
Sommaire	3
Edito Communauté de communes du Grand Langres	4
Edito Ville de Langres	5
Equipement : le Grand Langres déménage	6
Travaux : l'embellissement de Langres	7
Patrimoine : un territoire d'exception	8
Environnement : l'accent sur l'écologie	9
Zoom : à quoi sert votre argent ?	10-11
Enseignement : ...sur le chemin de l'école	12
Société : au service de toute la population	13
Culture : des expositions à découvrir	14
Loisirs : l'été d'Aqualangres	15

Langres, élue plus belle ville fortifiée de France !



« Merci aux Langrois, Grands Langrois
et Haut-Marnais, qui ont permis d'élire Langres,
plus belle ville fortifiée de France ! »

Sophie DELONG, Maire de Langres
Marie-José RUEL, Présidente de la Communauté de communes du Grand Langres

ÉDITO



Chers Langrois, voici déjà l'été revenu, et avec lui la parution de notre troisième Trait d'Union, notre magazine commun à la Ville de Langres et à la Communauté de communes du Grand Langres. Le temps passe très vite en étant à votre service, en menant les dossiers qui

participent au rayonnement de notre belle cité. Ce rayonnement est multiple et avec mes adjoints, nous ne voulons en négliger aucune facette.

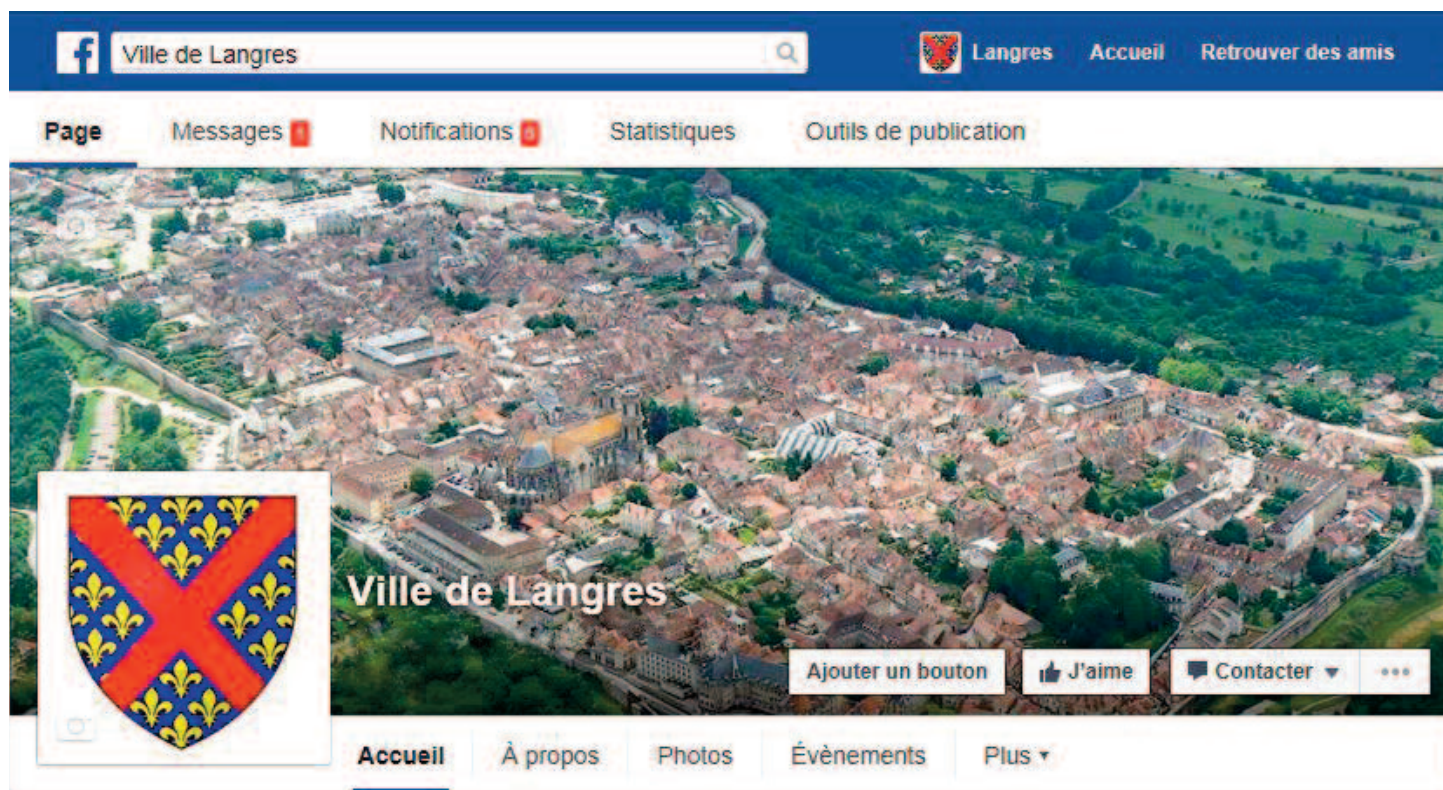
Grâce à vous et à vos associations, grâce aux différentes équipes des services municipaux, ces six premiers mois de l'année ont déjà été intenses en terme d'animation avec en point d'orgue la fête de la musique. Dans les pages centrales de ce magazine, vous découvrirez que le rythme ne s'amoindrira pas cet été. Bien au contraire, le 1^{er} festival de « Jazz à la Lunette » a donné le ton, la Route des vacances, l'Estival des Hallebardiers ou encore la Grande braderie vous donneront de nombreuses occasions de vous distraire. Nos remarquables expositions présentées au Musée d'Art et d'Histoire ou encore les programmes des services du patrimoine et des bibliothèques seront autant d'occasion de profiter de la richesse culturelle de notre ville.

Ce rayonnement de notre cité passe également par un cadre de vie agréable, un embellissement de notre centre-ville. Cette volonté peut engendrer des contraintes ponctuelles et je pense tout particulièrement aux travaux menés pour la requalification de la place Ziegler et rue Cardinal Morlot. J'en profite pour rappeler à tous que les commerces de ce secteur demeurent ouverts et parfaitement accessibles grâce à des adaptations systématiques.

Des animations, un cadre de vie agréable ne sauraient suffire pour recréer de l'attractivité, pour favoriser l'installation de nouveaux habitants. Nous ne négligeons aucune mesure. Nous veillons à revitaliser le cœur de la ville à travers l'AMI centre-bourg, à offrir des services en transformant la Maison de quartier de La Trincassaye en Centre socio-culturel à travers la Convention territoriale globale de services aux familles. Nous ne négligeons rien et certainement pas la fiscalité. Dans un contexte particulièrement délicat avec la baisse des dotations de l'Etat, Langres est l'une des rares villes en France à baisser sa fiscalité. Pour la deuxième année consécutive, l'imposition baisse à Langres.

Comme vous pouvez le mesurer, et grâce au concours de tous, nous veillons à un large rayonnement de notre belle cité. A tous, je vous souhaite un très bel été et vous invite à noter sur vos agendas la tenue, du 3 au 9 octobre, de la 6^e édition des Rencontres Philosophiques de Langres.

Sophie DELONG,
Maire de Langres



En plus de son site internet, dont une nouvelle version vous sera prochainement proposée, la Ville de Langres s'est dotée d'une page Facebook, relatant les informations ou événements liés à la Ville ou à ses partenaires.



LE GRAND LANGRES S'INSTALLE À LA BSMAT

Cet été voit le Grand Langres changer de siège. Symboliquement, l'intercommunalité s'installe dans l'ancienne BSMat.

Le Grand Langres profite de la période estivale pour procéder à son déménagement. Il quitte la Maison de Turenne devenue inadaptée au regard de la législation pour s'installer avenue du 21^e Régiment d'Infanterie dans l'ancienne enceinte de la Base de soutien du matériel (BSMat), dans le bâtiment central qui abritait les services administratifs des militaires. Ce déménagement est à la fois un acte symbolique et une décision raisonnée.

En faisant ce choix, le Grand Langres démontre tout le potentiel de cette ancienne emprise militaire, qui s'ouvre ainsi à la vie civile. En seulement quelques mois de travaux, l'ancien état-major répond aux besoins d'un bâtiment administratif appelé à accueillir du public. Ainsi, la Communauté de communes fait bien plus que d'encourager de futures installations, elle signe l'acte de naissance de ce quartier langrois en devenir.

C'est aussi la voix de la raison, qui a conduit le Grand Langres à préférer ce bâtiment plutôt que

celui de la crèche (situé en face), pressenti dans un premier temps. L'ancien état-major correspondait davantage à ses besoins en termes d'espace. Sa réhabilitation s'est aussi avérée moins onéreuse que le premier projet envisagé, un argument décisif pour le Grand Langres soucieux d'une gestion au plus juste de l'argent public.

Le coût total de cette opération s'élève en effet à 234 000 € HT, ce qui représente 483 € HT/m². La CCGL a reçu 95 000 € de subventions de l'Etat et attend une réponse du Conseil départemental.

Au-delà de ces considérations financières, le Grand Langres a voulu penser à ses usagers. Car, si ce nouveau siège comprendra le bureau et la salle de réunion des délégués intercommunaux, le bâtiment accueillera des services accueillant de nombreux usagers, le service Urbanisme Habitat et Foncier, mutualisé Grand Langres-Ville de Langres et appelé à se développer encore, ainsi que le pôle Sports-Enfance-Jeunesse, qui tend à mutualiser lui-aussi (lire p 12). Ce nouveau bâtiment sera facile d'accès pour le grand public. En élisant son siège à l'ancienne BSMat, le Grand Langres s'est montré pragmatique et exemplaire.

INFOS PRATIQUES

Ouverture :
de lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(le vendredi 16h30)

Renseignements :

- Service Urba-Habitat-Foncier
Tél : 03.25.86.86.85
urbanisme@grand-langres.fr
- Pôle Sports-Enfance-Jeunesse
Tél : 03.25.84.35.70
Service.jeunesse@langres.fr

LA MAIRIE DE LANGRES RÉORGANISE LES SERVICES

Le départ du service Urba-Habitat-Foncier et du pôle Sports-Enfance-Jeunesse de la mairie permet à la Ville d'entreprendre une réorganisation interne. L'ingénierie technique va bénéficier d'un espace plus important, offrant aux agents de meilleures conditions de travail. Les services dits « supports » profitent eux aussi de cette période pour réorganiser leur espace pour une plus grande efficacité encore.

Toute cette réorganisation permet de poursuivre la réflexion entamée sur la rénovation énergétique du bâtiment. La Ville de Langres

maintient plus que jamais sa politique en faveur du développement durable.





LA PORTE DES MOULINS RETROUVE TOUT SON LUSTRE

Le travail de la brigade patrimoine a été particulièrement remarqué au printemps. Ce personnel du Centre technique municipal, plus souvent habitué à œuvrer au pied des Remparts, a été exposé aux yeux de tous en procédant au grand nettoyage de la Porte des Moulins.

Afin de retirer la saleté et les lichens, accumulés au fil des décennies, les agents municipaux ont utilisé la technique de l'hydro gommage. Cette méthode consistant à allier l'eau à un sable spécifique, suivant les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, a permis de rendre à ce monument du XVII^e siècle toute sa beauté sans risque de l'endommager. Grâce à ce nettoyage, certains

éléments de décoration sont redevenus bien apparents.

Appelée aussi Porte de Bourgogne, cette porte resplendissante sous les rayons du soleil est du plus bel effet pour les touristes et visiteurs arrivant du sud du département. Et elle participe à un cadre de vie agréable pour tous les Langrois et Grand Langrois.

EMBELLISSEMENT

RENAISSANCE DE LA PLACE ZIEGLER ET DE LA RUE CARDINAL-MORLOT

Dans une ville millénaire au patrimoine architectural remarquable, le cœur historique de la cité nécessite un entretien permanent. Il en va de la sauvegarde de ce patrimoine et de l'attractivité de la ville. Déjà la rue Jean-Roussat et la place Diderot ont connu d'importants chantiers de requalification. Il est temps aujourd'hui que les place Ziegler et rue Cardinal-Morlot bénéficient d'un tel traitement.

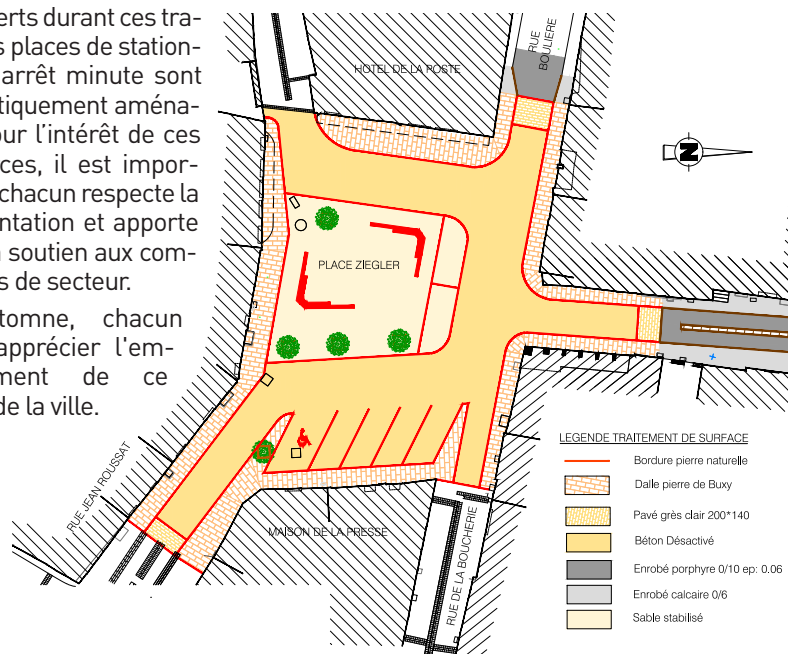
En lançant un projet de requalification de ce secteur, la Ville de Langres entend ainsi participer au dynamisme du commerce de centre-ville et à l'attractivité touristique. A terme, la place Ziegler retrouvera sa fonction première de place grâce à un aménagement harmonieux des éléments végétal et minéral. Un soin identique sera apporté à la rue Cardinal-Morlot.

Cet important chantier de requalification, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet Cardinal, a débuté à la mi-mai. Programmé pour cinq mois, il devra s'achever à la mi-octobre. Il comprend deux phases principales, celle de la reprise des réseaux de ce secteur et celle de l'aménagement de surface. Chacune de ces deux phases est réalisée progressivement afin de permettre un accès à tous les usagers.

Dans ce but, la circulation et la signalétique inhérente sont organisées au fur et à mesure de l'avancée du chantier. A chaque modification de la circulation, trois grands principes prévalent : la sécurité des usagers et des personnels du chantier, le respect du délai imparti pour la fin des travaux et l'accès aux différents commerces. Pour soutenir l'activité des différents commerces, qui

sont ouverts durant ces travaux, des places de stationnement arrêt minute sont systématiquement aménagées. Pour l'intérêt de ces commerces, il est important que chacun respecte la réglementation et apporte ainsi son soutien aux commerçants de secteur.

Cet automne, chacun pourra apprécier l'embellissement de ce secteur de la ville.



UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

En parallèle à toutes les animations proposées et que vous pouvez retrouver dans le cahier central de votre Magazine Trait d'Union, le territoire du Grand Langres possède des sites exceptionnels qui participent à la richesse de son patrimoine naturel.

SES LACS

Sur son territoire, le Grand Langres compte pas moins de trois lacs sur les quatre qui existent dans le Sud haut-marnais. Chacun a ses spécificités.

Le lac de La Mouche : situé entre Saint-Ciergues et Perrancey-les-Vieux-Moulins, ce lac saura conquérir les promeneurs. Son sentier aménagé de 7 km, à pratiquer à pied ou en VTT, permettra aux randonneurs d'en faire tout le tour. Les pêcheurs trouveront également leur bonheur sur ce lac, qui possède la plus belle digue construite en semi viaduc (innovation technique de la fin du XIX^e siècle).

Le Lac de la Liez : situé à l'Est de Langres, sur la commune de Peigny, ce lac comprend de nombreux aménagements pour des sorties en famille, dont une plage et un périmètre de baignade surveillés en juillet et en août. Sport nautique, randonnée et pêche peuvent aussi être au programme. Il possède de nombreux aménagements comme une mise à l'eau, des parkings et des sanitaires.

Le lac de Charmes : situé au Nord de Langres, sur la commune de Charmes, ce lac permet aussi de nombreuses activités en famille. Il dispose également d'une plage et d'une zone de baignade surveillées en juillet et en août. Randonnée, pêche et sport peuvent aussi y être pratiqués. Et là aussi, de nombreux aménagements (mise à l'eau, parkings, sanitaires) sont mis à la disposition du public.

LA TUFIERÈRE DE ROLAMPONT

C'est un site naturel remarquable. Ce milieu biologique vivant et actif ressemble à un laboratoire naturel. Les mousses y sont transformées en "tuf" et créent ainsi un escalier monumental, dont les marches accueilleraient des bassins.

En plus de son intérêt scientifique, ce site classé est propice à la promenade.

DES SITES GALLO-ROMAINS

Sur le territoire du Grand Langres, deux communes possèdent des vestiges gallo-romains remarquables, les communes de Faverolles et d'Andilly.

LE MAUSOLÉE DE FAVEROLLES

Durant le 1^{er} siècle avant JC, un riche lingon s'était fait construire un imposant monument funéraire le long de la voie romaine. De ce monument, il ne subsiste que la base du massif de blocage intérieur. Cependant de nombreuses pièces – dont de remarquables sculptures – retrouvées à l'occasion de fouilles archéologiques sont exposées autour d'une grande maquette dans l'atelier musée, installé au cœur de Faverolles.

Renseignements : Musée de Faverolles ; ouvert en juillet et août, tous les jours (sauf les lundis et mardis), de 14 h 30 à 18h ; 03.25.87.67.67 ou sur : <http://faverolles.tourisme-langres.com>

LA VILLA GALLO-ROMAINE D'ANDILLY

Classée monument Historique, cette villa gallo-romaine a bénéficié d'un vaste programme de fouilles, qui a permis de mettre à jour un impressionnant ensemble, comprenant une villa et son complexe thermal, ainsi qu'une partie de la nécropole Mérovingienne venue s'implanter ultérieurement. Ces fouilles ont aussi pris en considération le secteur artisanal et agricole.

Des visites guidées permettent de comprendre l'architecture de la Villa et son fonctionnement.

Ouverture jusqu'au 18 septembre ; de 10h à 12h30 et de 14h à 18h en semaine ; et de 10 h à 18 h les week-ends et jours fériés.



LE ZÉRO PHYTO UNE RÉALITÉ POUR DEMAIN

La Ville de Langres adopte le Zéro phyto, qui s'imposera aux collectivités au 1^{er} janvier. Son service des Espaces verts s'y prépare.

Plutôt que de subir la législation, le Service des espaces verts a préféré s'adapter dès à présent au Zéro phyto. Cette appellation indique tout simplement que l'utilisation des produits phytosanitaires seront interdits sur le sol communal et ceci à partir du 1er janvier prochain. Des exceptions viendront confirmer cette règle. Pour le désherbage des allées des cimetières et l'entretien des terrains de sport, l'usage de produits chimiques sera encore toléré. Tous les autres espaces, comme les allées d'un square, les bordures de trottoirs, les îlots verts des ronds-points ou encore les haies, ne pourront plus être traités.

Cette décision du législateur convient à la municipalité. Sophie Delong, le maire de Langres, s'est dite à plusieurs occasions favorable à une démarche environnementale respectueuse de la nature. Elle encourage donc fortement les

personnels à rechercher les méthodes qui participeront à la suppression des produits phytosanitaires. Au Centre technique municipal les idées ne manquent pas. Un bras articulé, auquel est ajoutée une brosse rotative métallique, a été acquis. Installé sur la balayeuse du service de nettoyage de la voirie, ce bras devrait venir à bout des mauvaises qui poussent sur le bord des trottoirs. Les Espaces verts eux s'exercent au désherbage thermique. Ils réfléchissent également au fleurissement de l'année. Les massifs pourraient ne plus être dessinés. Les fleurs vivaces auraient alors la préférence.

Ce Zéro phyto va entraîner une modification des aménagements paysagers. La population va être appelée à comprendre et à admettre que la nature va reprendre ses droits. Une question d'habitude.

UN FLEURISSEMENT « RAISONNÉ »

Le Développement durable est une volonté de la municipalité de Langres. Le projet d'écopâturage sortira de terre très prochainement. En attendant, c'est le fleurissement qui profite de cette démarche. Le fleurissement est un sujet épineux si on n'y prête pas garde. L'objectif pour la Ville est bien de conserver de jolis massifs et jardinières jusqu'à la fin de la belle saison, voire jusqu'à l'automne pour les Rencontres philosophiques, qui draine un important public.

Pour répondre à cet objectif, le service des Espaces verts innove cette année. Il utilise un hydro rétenteur. Une matière, qui se compose de différents grains, dont un spécifique qui réagit en

quelque sorte comme une éponge. Cet hydro rétenteur comme son nom l'indique retient l'eau, que la plante ira puiser en fonction de ses besoins. Cette matière contient également un produit fertilisant qui se diffuse progressivement. A cela s'ajoute la présence d'une roche volcanique qui permet d'aérer le sol et de retenir l'humidité. L'hydro rétenteur présente plusieurs avantages. Il respecte bien mieux la plante en répondant à ses besoins. Il peut aussi permettre de réaliser des économies. Si les conditions météorologiques sont normales, la fréquence d'arrosage peut diminuer en moyenne de 50 %.

Un soin approprié aux plantes, doublé d'une économie d'eau.



ZOOM

A QUOI SERT VOTRE ARGENT ?



Les recettes de la communauté de communes peuvent être schématiquement réparties entre les recettes des services (vente), les dotations de l'Etat et les subventions des différents organismes et enfin, de la fiscalité.



Le budget de fonctionnement de la CCGL en 2015 a été de l'ordre de 11,2 millions d'euros.

COMPRENDRE LA FISCALITÉ LOCALE

Comme la commune, le département ou la région, la communauté de communes prélève de l'impôt pour pouvoir rendre les services attendus par la population. La communauté de communes vote donc des taux de fiscalité directe locale pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Elle vote aussi depuis 2015 un taux de contribution foncière des entreprises puisque le territoire est passé en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier de l'année dernière.

COMPRENDRE VOTRE FEUILLE D'IMPÔTS

TAXE D'HABITATION 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute	3787		3787		
Valeur locative moyenne	2061		2061		
• Général à la base	%		%		
• Personne(s) à charge					
- Par personne rang 1 ou 2 pour 1 personne(s)	10 %		10 %		
- Par personne rang 3 ou + pour 1 personne(s)	15 %		15 %		
• Spécial à la base	%		%		
• Spécial handicapé	10 %		10 %		
Base nette d'imposition	3581		3581		
Taux d'imposition 2015	23,12 %		3,17 %		
Cotisations 2015	828		114		
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires					
Taux d'imposition 2014	23,58 %		3,17 %		
Rappel cotisations 2014	837		113		
Variation en valeur	-8				
Variation en pourcentage	-0,84 %				
					Total des cotisations
					942

Pas d'effet sur la part communale

Base sur laquelle le taux est appliqué

2015 :
 $3\,581 \times 3,17\% = 114 \text{ €}$
 2016 :
 $3\,581 \times 4,76\% = 170 \text{ €}$

+ 56 €

POURQUOI LA FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE ?

Avant 2015, chaque commune était libre de voter le taux de fiscalité professionnelle qu'elle souhaitait. Cette situation créait des distorsions importantes entre les communes.

La fiscalité professionnelle unique a mis un terme à la concurrence qui pouvait intervenir entre des communes voisines. Elle permet aussi de mettre en cohérence les missions de la CCGL avec les moyens de la financer. En effet, la CCGL est compétente pour la promotion et le développement économique et pour certains équipements, zones d'activités et hôtels d'entreprises.

La fiscalité professionnelle unique devrait rapporter environ 4,2 millions d'euros à la communauté de communes en 2016. Ils permettront, outre le financement des services actuels, le démarrage des travaux de la maison médicale et la poursuite de la viabilisation de la zone du Sabinus entre Langres et Saints-Geosmes.

LE GRAND LANGRES SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En prenant les compétences scolaire, péri et extrascolaire, le Grand-Langres souhaite offrir à tous les enfants les mêmes chances de s'épanouir et se construire en proposant un service équitable sur le territoire. Jocelyne Cressot, déléguée intercommunale intervenant sur ce sujet, explique le travail mené pour que cette compétence soit effective au 1^{er} janvier 2017.

Trait d'Union : Il est question de la prise de compétence scolaire. Pourquoi maintenant ?

Jocelyne Cressot : « La prise de la compétence scolaire est une réflexion ancienne. Depuis le début des années 2000, des études sont menées par les élus en ce sens. La plupart des communautés qui nous entourent l'ont déjà fait. Depuis plus d'un an, les élus ont choisi de réactiver la réflexion et d'aboutir. Le scolaire est un vrai sujet de territoire. »

« Nous allons fusionner avec la communauté de communes du Bassigny. Celle-ci a cette compétence. La loi nous contraint de ce fait à nous mettre à niveau d'ici la fin de l'année 2017, au plus tard ! »

TU : Que comprendra cette compétence ?

J. C. : « Cette compétence touche le fonctionnement des écoles et l'entretien des bâtiments. Elle porte aussi sur les NAP, les garderies, la restauration, les centres aérés et le transport scolaire. »

TU : Quel est son objectif ?

J. C. : « Notre volonté et notre devoir à nous élus du Grand Langres sont d'offrir à tous les enfants de notre territoire une équité face à l'apprentissage scolaire. »

TU : Qu'est-ce qui va changer pour les parents, les enseignants ?

J. C. : « Rien. Si ce n'est l'organisation administrative. La plus-value est en termes de professionnalisation. Toute une équipe expérimentée dans le domaine scolaire, péri et extrascolaire, dans la constitution des dossiers, la recherche de financements, de solutions d'achat groupées pour diminuer les coûts, dans la mise en place d'activités, sera au service de tous. La proximité demeurera. La gestion d'un tel service nécessitera toujours un travail en collaboration avec les élus et le personnel. »

TU : Le travail est largement entamé, comment est-il mené et par qui ?

J. C. : « Le travail a été entamé il y a plus d'un an, avec un groupe d'élus, réunis en commission, notre trésorier, le personnel, les directeurs d'école et l'Inspection académique. Depuis le début de l'année ce dossier a été confié à Isabelle Peltier, responsable du Pôle Sports - Enfance - Jeunesse de la Ville de Langres, qui à ce titre gère déjà ce même domaine de compétence pour quelque 750 élèves, répartis sur trois pôles scolaires et deux écoles. Elle a été rejointe tout récemment par Stéphanie Vieille, son adjointe, recrutée par le Grand Langres et directement en charge de ce dossier du fait de son expérience sur cette même thématique dans une autre collectivité. »

TU : A quel stade en êtes-vous ?

J. C. : « En février, il y a eu une première prise de

contact individuelle avec les maires des communes où il y a des écoles, ainsi qu'une rencontre avec chacune des associations intervenant sur le péri et l'extrascolaire, à savoir ARCAD, Le Foyer rural et La Montagne. Parallèlement, un audit Ressources humaines a été mené ainsi qu'une première réunion d'informations auprès des directeurs d'école, en présence de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale. Le travail se poursuit. L'objectif est de bien estimer et cerner les contours de cette prise de compétence afin d'être capable de l'assumer. Dans ce but, un cabinet spécialisé a été recruté pour évaluer la charge financière de ce transfert au Grand Langres. Cette étude sera présentée aux membres de la Communauté de communes courant juillet. A l'issue de l'été, les élus auront à s'exprimer sur cette prise de compétence d'abord à l'échelon communautaire puis au niveau local. »

TU : Cette prise de compétence peut-elle entraîner des fermetures d'écoles ?

J. C. : « Les maintiens ou les fermetures de classes ne sont pas du ressort de la commune aujourd'hui ; ce ne sera pas non plus celui de la communauté de communes demain. Les fermetures de classe sont liées aux effectifs. En revanche, il est du ressort de la communauté de communes d'agir pour endiguer la baisse de population de notre territoire et par ricochet, du nombre d'élèves. Une chose est sûre, à présent, c'est tout un territoire qui portera ses écoles et pas les maires isolément. »

TU : Comment le Grand Langres va-t-il gérer toutes les écoles, tous les personnels comme les ATSEM ? Allez-vous recruter ?

J. C. : « Non, il n'est pour l'heure pas prévu de recrutement car tous les agents actuellement employés par les communes sont transférés de plein droit à la communauté de communes. »

TU : Les élus vont perdre leur capacité d'encadrer les agents ?

J. C. : « On compte sur eux pour être nos relais sur le territoire. N'opposons pas commune et intercommunalité, bon nombre d'élus communaux sont aussi élus communautaires. »

TU : Les associations en place doivent-elles redouter cette prise de compétence ?

J. C. : « Non au contraire, elles peuvent poursuivre leur activité normalement. »

TU : Les NAP seront-elles payantes partout ?

J. C. : « Légalement, à service égal, le tarif doit être le même. Nous allons travailler ce point dans les mois qui viennent. Quoi qu'il en soit, pour l'année scolaire 2016-2017, si la compétence est transférée au 1^{er} janvier 2017, les tarifs ne seront pas harmonisés en cours d'année scolaire. »



Jocelyne Cressot, déléguée intercommunale

LE GRAND-LANGRES PROCHE DE SA POPULATION

PLAN CANICULE : RECENSEMENT

Par obligation préfectorale, le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) organise le recensement des personnes âgées (+ de 65 ans) et de toutes personnes fragilisées (malades, handicapées), qui habitent le territoire du Grand Langres. Ce registre permet de disposer, en cas de risque exceptionnel, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter une aide.

Ce recensement se fait à la demande des personnes concernées ou à celle de leurs proches ou de tiers.

Les informations sont à transmettre au CIAS, situé place Eponine, rue Jean-Thabourot.

Contact : 03 25 84 82 48



LE PORTAGE DE REPAS, UN SERVICE À LA CARTE !

Service instauré dès la naissance de la Communauté de communes, le portage de repas à domicile est un service de proximité, destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans, ou encore aux personnes handicapées ou convalescentes (sans condition d'âge). Ses qualités ne se démentent pas.

Le portage de repas à domicile est un service de proximité proposé aux habitants des 34 communes du Grand Langres. Son succès ne se dément pas. Aujourd'hui, quelque 90 personnes ont recours à ce service, qui leur permet de rester chez elles. Elles en apprécient toutes les qualités, dont celle de la visite quasi quotidienne d'un personnel dévoué. La livraison des repas est assurée 6 j / 7, même durant les vacances. Pour les dimanches et jours fériés, ils sont apportés la veille.

Les avantages de ce service sont nombreux. L'un des premiers est l'assurance de déguster des aliments de qualité, cuisinés avec soin et

conditionnés dans des barquettes thermo-scélées, faciles à manipuler et utilisables au micro-ondes. Les actuels bénéficiaires apprécient également de se voir proposer des menus variés et équilibrés, conçus par une diététicienne. Ces menus à 9 €, le pain à 0,30 €, peuvent être adaptés en fonction des régimes alimentaires et même aux goûts (possibilité de modifier le menu).

Enfin, les modalités d'inscription et les formules proposées facilitent l'utilisation de ce service.

INSCRIPTIONS

Communauté de communes du Grand-Langres :
03 25 84 82 48 - secretariat@grand-langres.fr

LA PETITE ENFANCE, OBJET DE GRANDES ATTENTIONS

La Communauté de communes du Grand Langres se montre aussi très attentive dans le domaine de la petite enfance. Elle propose et soutient des services liés au mode de garde des très jeunes enfants.

La crèche « La Maison de l'enfant », à Langres. Confiée au délégataire Crèche attitude, cette structure dispose de quarante places ouvertes par jour. Les enfants, âgés de 2 mois ½ à 4 ans, y sont accueillis à la demi-journée ou à la journée, sur une amplitude horaire de 7 h 30 à 19 h 30.

En fonction des places disponibles, un personnel qualifié peut se voir confier des enfants en halte-garderie.

Renseignements : 03 25 84 66 58 ;
grandlangres@creche-attitude.fr

La micro-crèche « Paul et Lison », à Rolampont. Confiée également au délégataire Crèche attitude, cette structure dispose de dix places ouvertes par jour, et d'une onzième dite d'urgence. Les enfants, âgés de 2 mois ½ à 4 ans,

y sont accueillis à la demi-journée ou journée, sur une amplitude horaire de 7 h 30 à 18 h 30.

En fonction des places disponibles, un personnel qualifié peut se voir confier des enfants en halte-garderie.

Renseignements : 03 25 87 07 35 ;
pauletlison@creche-attitude.fr

Soutenu par la Caf et le Grand-Langres, le Relais assistantes maternelles, RAM, accompagne les parents dans leur choix de mode de garde (collectif, assistante maternelle, à domicile...) et aussi dans leur éventuelle fonction d'employeur. Le RAM intervient également pour conseiller les assistantes maternelles dans leur parcours professionnel.

Renseignements : 03 25 90 03 51 ;
enfantsetcie@orange.fr



EMILIE DU CHÂTELET ET JOSEPH-MARIE VIEN EN PLEINES LUMIÈRES

Les Musées de Langres présentent des figures influentes du siècle des Lumières : Emilie du Châtelet et Joseph-Marie Vien à travers les yeux de Diderot. Deux expositions à découvrir.



INFOS PRATIQUES

Les Artistes de Diderot. Joseph-Marie Vien, jusqu'au 10 octobre.

Emilie du Châtelet : une femme des Lumières, jusqu'au 19 septembre.

Musée d'Art et d'Histoire ; Place du Centenaire ; 52200 LANGRES.
Du mercredi au lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30.

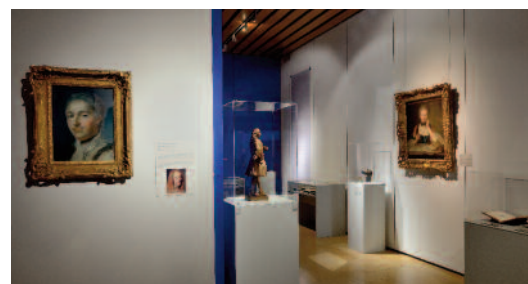
03 25 86 86 86
musee@langres.fr

« *A côté de Newton, l'immortelle Emilie s'élève dans les airs (...) le but de ses travaux est d'éclairer les hommes* », a écrit Voltaire.

Philosophe et savante, la Marquise du Châtelet se forgea une réputation d'esprit libre et non-conformiste. Son désir de comprendre le monde et son souhait de diffuser le savoir en font un personnage emblématique du siècle des Lumières. Conçue par le service des Archives départementales à partir de documents inédits, complétée à Langres par plusieurs portraits de la Marquise, cette exposition est consacrée à la plus célèbre femme de science du XVIII^e siècle, à son château de Cirey-sur-Blaise (Haute-Marne), et à ses relations avec Voltaire.

• « *Les tableaux que Vien a exposés cette année sont tous du même genre, (...) : c'est l'élégance des formes, la grâce, l'ingénuité, l'innocence, la délicatesse.* » Ainsi s'exprimait Diderot en 1763 en

parlant des œuvres de Joseph-Marie Vien, promoteur du style néo-classique et professeur de David. Des avis à découvrir et à partager à travers le 3^e volet du cycle « Les artistes de Diderot », consacré cette année à Vien. Cette exposition réunit plusieurs peintures vues par le philosophe, grâce aux prêts de grands musées français, dont *La Marchande d'Amours*, chef d'œuvre de la peinture française du XVIII^e siècle.



UN ZEPPELIN EN RASE-CAMPAGNE

Le 20 octobre 1917, au matin, l'attention des habitants de la région bourbonnaise est attirée par des bruits de moteur dans le ciel. Un zeppelin s'échoue entre Bourbonne-les-Bains et Serqueux. Avec ses 196,50 m de long et ses 23,90 m de diamètre, le zeppelin L49 égaré au retour d'un raid sur l'Angleterre est l'un des modèles les plus récents construits par l'Allemagne. Pour la première fois, un zeppelin intact est capturé sur le sol français. Considéré comme un trophée de guerre, il sera présenté aux Invalides une fois démonté et étudié par les militaires.

Cette exposition propose d'aborder la capture de ce zeppelin à travers des documents d'époque et des éléments du zeppelin conservés dans les

collections des musées de Langres et de Bourbonne-les-Bains. Un couteau zeppelin, inspiré par cet événement, sera également présenté.



INFOS PRATIQUES

Exposition jusqu'au 25 septembre.
Jardin de la Maison des Lumières (Salle Colson) ; 1 place Pierre Burelle ; 52200 LANGRES
Du mardi au dimanche de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30.

Entrée libre
03 25 86 86 20
(service patrimoine)



Après une année scolaire dense et intense, et une courte période d'entretien nécessaire du 27 juin au 10 juillet, Aqualangres accueille son public estival à partir du lundi 11 juillet. Et cela sans discontinuité, puisque le centre aquatique sera ouvert tous les jours durant les vacances, même les jours fériés (les 14 juillet et 15 août : de 10 h à 18 h).

Ludiques ou sportifs, les loisirs sont multiples. Une structure gonflable d'évolution, longue de 17 m, devrait ravir les plus joueurs ! Elle sera installée du mardi au vendredi, de 14 h 30 à 16 h 30. Les centres de loisirs l'auront à leur disposition exclusive, les mêmes jours, mais de 13 h 30 à 14 h 30. L'espace Balnéo avec son jacuzzi, sauna et hammam, ainsi que le solarium et la plage végétale équipés de transats et de parasols permettront à chacun de se détendre.

Le sport est aussi de la partie. Différents programmes permettent de répondre aux attentes de chacun, des plus jeunes aux plus âgés, des débutants aux nageurs confirmés. Il n'y a qu'à choisir :

- Aquakid, mini-stages de cinq séances par semaine (pour les enfants à partir de 6 ans).
- Aquagym à la carte : aquadouce, aquafitness, aquabike et l'aquathlon. L'aquathlon consiste à pratiquer des ateliers durant une heure : tapis de course, aquabike, haltères, et la toute dernière nouveauté : un trampoline !

L'Espace remise en forme vient compléter ce panel d'activités.



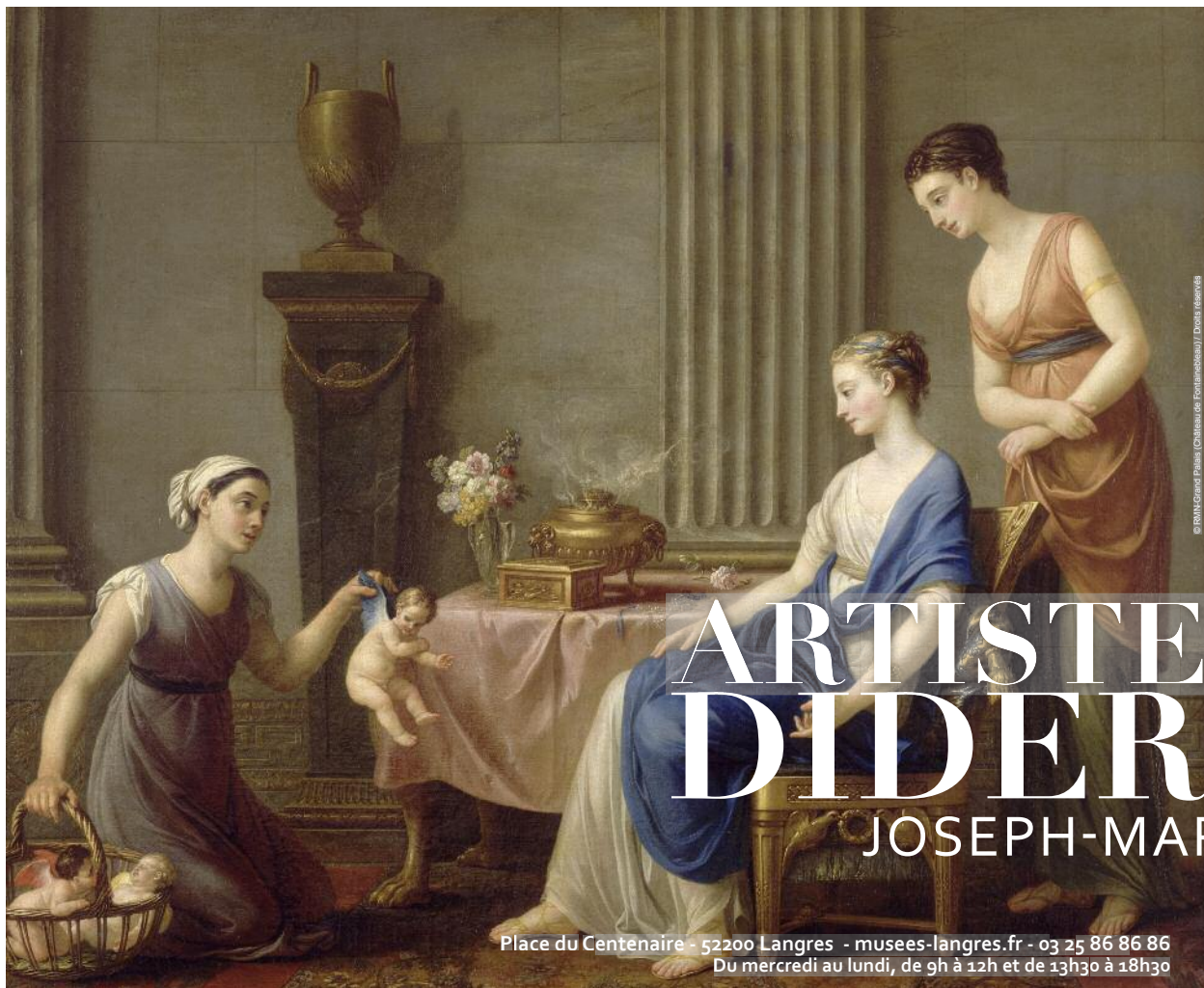
Horaires d'ouverture vacances d'été 2016

B A I G N A D E		ESPACE BALNÉO
Bassin sportif	Bassins Loisirs pateaugoire	Vacances (zone B)
14h30-19h30	14h30-19h30	14h30-19h30
10h00-19h30	10h00-13h15 14h30-19h30	10h00-19h30
10h00-19h30	10h00-19h30	10h00-19h30
10h00-19h30	10h00-19h30	10h00-20h30
10h00-21h30	10h00-13h15 14h30-21h30	10h00-17h00
10h00-18h00	12h00-18h00	9h00-17h00
9h00-18h00	9h00-18h00	

Avenue du 21^e R.I. – 52 200 Langres – tél : 03 25 84 25 10
Accueil.aqualangres@grand-langres.fr

INFORMATIONS

Toutes les informations d'Aqualangres (horaires, tarifs, activités, jours d'ouvertures...) sont sur : www.grand-langres.fr (rubrique Centre aquatique)



© RMN-Grand Palais (Château de Fontainebleau) / Droits réservés

EXPOSITION

du 21 MAI au 10 OCTOBRE 2016

Musée d'Art & d'Histoire
LANGRES

Les ARTISTES de DIDEROT

JOSEPH-MARIE VIEN

Place du Centenaire - 52200 Langres - musees-langres.fr - 03 25 86 86 86
Du mercredi au lundi, de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30



Emilie du Châtelet

Une femme des Lumières

EXPOSITION

EN PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

LANGRES

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE

du 4 mai au 19 septembre 2016

PLACE DU CENTENAIRE - 52200 LANGRES - 03 25 86 86 86 - DU MERCREDI AU LUNDI, DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 18H30



musees-langres.fr

© Université de Reims / Le Centre de la Haute-Marne (Archives départementales)